

Second degré – Nouveaux statuts et nouveau collège : **une dérive inquiétante se profile**

Les projets de décret et d'arrêté pour l'organisation du collège à la rentrée 2016 sont maintenant connus. Avec celui sur le PIIODMEP¹. Ils confirment la dérive inquiétante de la politique de l'éducation depuis plusieurs années. Sans aucun débat on glisse vers une éducation utilitariste au service de l'employabilité immédiate, avec une individualisation des parcours qui risque de faire de nos élèves de la chair à patrons avec peu de protection collective² ou individuelle acquise grâce à l'instruction. Il est de moins en moins question de leur émancipation ou de la réalisation de leurs aspirations personnelles.

Cela s'accompagne en toute logique pour le service public d'éducation et ses personnels d'une fuite en avant vers plus de concurrence entre les établissements, plus de concurrence entre les disciplines et les personnels, avec une hiérarchie encore renforcée³.

Individualisation, concurrence, hiérarchie... et flexibilité

Si ces textes sont retenus, 20% du temps scolaire seront désormais modulables : « (...) l'organisation des enseignements est fixée par le conseil d'administration (...) après avis du conseil pédagogique. L'établissement peut moduler la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline, dans le respect : du volume horaire global dû à chaque discipline d'enseignement obligatoire pour la durée du cycle ; du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû à chaque élève ». Ce texte poursuit la remise en cause de l'égalité entre les élèves, tandis que le conseil pédagogique confirme ainsi son rôle d'outil au service de la hiérarchie et de la limitation de la liberté pédagogique, comme SUD éducation l'a dénoncé depuis l'origine. Des rapports de force locaux idéologiques ou entre disciplines auront des conséquences sur les enseignements de chaque collège, ainsi différenciés.

L'arrêté propose la possibilité de semestrialiser les enseignements artistiques (arts plastiques et éducation musicale), regroupés dans un même pôle. Sciences de la vie et de la terre, sciences physiques et technologie forment aussi un pôle. Les disciplines restent séparées, mais pour combien de temps ? La possibilité de semestrialiser certains enseignements et l'ajout sans compensation de missions obligatoires aux statuts du second degré entraîneront une flexibilisation et une surcharge de travail accentués par la forte hiérarchisation - avec un impact certain sur les emplois du temps des enseignant-es.

A cela s'ajoutent l'accompagnement dit « *personnalisé* » et l'arrivée d'enseignements complémentaires, les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), qui diminueront de fait les horaires disciplinaires obligatoires, ce qui rendra les programmes plus difficiles à tenir et pourra augmenter le nombre de niveaux par enseignant-e. Les EPI concerneront les élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème}.

Ils devront s'inscrire dans toutes les disciplines, selon huit thèmes transversaux : *Développement durable*⁴, *Sciences et société*, *Corps, santé et sécurité*, *Information, communication et citoyenneté*, *Culture et création artistique*, *Monde économique et professionnel*⁵, *Langues et cultures de l'Antiquité*, *Langues et*

1 *Parcours individuel d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.*

2 La loi Macron prévoit d'individualiser les rapports entre l'employeur-e et le/la salarié-e, au point de permettre dans certains cas de contourner la protection du Code du travail.

3 Cela ne vous rappelle rien ? Relisez <http://sudeduc5962.lautre.net/spip.php?article659>.

4 Déjà présente dans les programmes, cette notion idéologiquement marquée suppose que le développement sans limite prôné par le capitalisme est possible. À noter la notion de « *projet* » n'est pas anodine non plus.

5 Voyez la note 1 et l'encadré sur le décret concernant l'orientation.

cultures régionales et étrangères. Chaque élève devra travailler au moins deux thèmes chaque année, et en traiter au moins six sur l'ensemble du cycle. Les EPI devront prévoir une « réalisation concrète individuelle ou collective » et feront l'objet d'une évaluation. Aucun temps de concertation n'est prévu.

Cycle 3 (6^{ème})

Cycle 4 (5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème})

Enseignements	Horaires hebdomadaires	Horaires hebdomadaires		
		cinquième	quatrième	troisième
Éducation physique et sportive	4 heures	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire — Géographie — Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3 heures	3,5 heures
Langue vivante	3,5 heures	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	3,5 heures	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	4,5 heures	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	4 heures	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
SVT, technologie, sciences physiques	4 heures	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Total **	22,5 + 3 heures ***	22 + 4 heures par niveau ***		

* Une organisation semestrielle peut être proposée.

** S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

*** Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

Cette flexibilité des horaires pose aussi la question des remplacements : les TZR ou contractuel-les seront-ils ou elles obligé-es d'assurer EPI commencés par le/la collègue remplacé-e, ce qui impliquerait une inégalité supplémentaire de fait sur l'emploi du temps et le temps pour se saisir d'un projet inconnu ? La flexibilité permet aussi d'adapter l'organisation aux suppressions de postes.

Itinéraires de découverte : le retour... quoique !

En raison de l'évaluation prévue, les EPI se différencieront des anciens itinéraires de découverte. Par ailleurs, les IDD pouvaient permettre une certaine liberté pédagogique, en plus des enseignements classiques. Dans ce projet, ceux-ci sont diminués pour des projets interdisciplinaires, évalués et à réaliser dans des thèmes définis sous le contrôle du Conseil pédagogique, c'est-à-dire d'un aréopage choisi par la hiérarchie et supposé l'éclairer... et dans bien des cas « éclairée » par elle. On voit tout de suite les risques de dérives : bataille entre disciplines ou collègues pour mener la pédagogie comme on l'entend ; passages de programmes à « adapter » à un thème, au risque de les vider de leur substance. On risque ainsi surtout un appauvrissement des enseignements qui aura des conséquences jusqu'au lycée.

La coopération et la concertation favorisées ? Euh, comment dire...

Il paraît difficile de croire que ce cadre donnera plus de liberté pédagogique, ou que les élèves bénéficieront d'approches vraiment différentes. En effet, ce n'est pas à partir de l'expérience du terrain que ces projets seront définis, car ils devront tout à la fois s'inscrire dans des thèmes et dans le programme, et seront proposés par le Conseil pédagogique et validés en Conseil d'administration. Or ces deux instances ne sont pas forcément à l'écoute de tou-ttes les enseignant-es ou experte de toutes les pédagogies ; leur indépendance des lubies ministérielles est aussi toute relative. En outre, le cadre statutaire a évolué et crée un maillage hiérarchique. Des innovations ou des approches différenciées, oui, mais « comme on vous dit »⁶. En effet, il est question de référent-es par discipline, cycle, ou thème... probablement rémunéré-es grâce aux indemnités pour missions particulières ou IMP. Un bon petit réseau de contrôle !

6 Sans surprise, les EPI doivent autant que possible inclure les technologies numériques et les langues vivantes.

D'autre part, aucun temps de concertation n'est prévu, ni dans les nouveaux statuts du second degré, ni dans ce projet pour le collège, pour réfléchir et préparer les projets à mener⁷. Le second annonce seulement l'ajout à la dotation globale horaire d'une dotation complémentaire pour les IMP d'une part, et la constitution de groupes à effectifs réduits pour ces enseignements complémentaires. Croyez-vous que cela augmentera substantiellement les dotations des collèges ? Rien n'est moins sûr ! Ce projet n'a donc que le vernis d'une avancée et portera atteinte à notre liberté pédagogique.

Comprendre le monde, ou s'adapter au monde... du travail ?

Comme il faut bien entrer dans l'avenir, on nous poussera à utiliser le plus possible les technologies numériques dans ces enseignements complémentaires, comme les langues vivantes étrangères : les collègues de langue verront légitimement cela d'un bon œil a priori, mais que cache ce discours sur l'usage conjoint du numérique et « des » langues ? On pense surtout à un anglais de pure communication, non ? Ne serait-ce pas une façon de préparer les élèves à répondre au plus vite aux besoins des grosses entreprises ? La lecture des noms des thèmes ne doit pas nous leurrer : on lit beaucoup le mot *Culture* dans cette liste, mais le latin disparaît en tant que discipline obligatoire : seuls certains collèges mieux dotés pourront le proposer. Il est très probable que les mots les plus importants de cette liste seront : *développement, société, sécurité, information, communication, monde économique et professionnel*.

Cela semble être cohérent avec la diminution globale des horaires plutôt destinés à la réflexion et à la compréhension d'un domaine particulier que sont les horaires des disciplines, chacune à son niveau ou selon son approche. Il n'y aura du latin que dans certains collèges⁸, et de fait moins de français, d'histoire-géographie, de mathématiques ou de technologie, entre autres ; certaines disciplines seront peu à peu regroupées en pôles ; on pourra semestrialiser certains enseignements... La culture ne sera qu'un vernis !

Les élèves ne sont plus que de futur-es salarié-es...

Pour les élèves, cette organisation du collège ne pourra qu'entraîner plus de morcellement des savoirs, sans pour autant permettre une pédagogie vraiment innovante étant donné le cadre prévu pour les enseignements complémentaires. Il leur sera plus difficile, très probablement, de développer un esprit critique solide de cette façon ; en revanche ils et elles seront préparé-es à être des « citoyen-nes » empreint-es d'une certaine idéologie, et plus facilement prêt-es à accomplir leur rôle de futur-es salarié-es : notes de synthèse, utiliser un ordinateur et communiquer dans une langue étrangère simplifiée, etc. sans trop se questionner. Le monde économique tel qu'il est, un peu verdi par le *développement durable*, sera leur horizon. L'épanouissement et la réalisation des aspirations personnelles ne sont plus vraiment au programme. Et comme par hasard, le décret sur l'orientation va dans le même sens (*Voir encadré*). On assiste bien à la déconstruction de l'idée d'un collège égalitaire : c'est la concrétisation d'une offensive idéologique, selon laquelle l'école est surtout destinée à préparer au monde du travail.

... et les personnels des salarié-e-s que l'on cherche à soumettre

Il sera bien plus difficile de sortir du moule des choix du pouvoir : celui-ci disposera de relais efficaces sur le terrain avec le renforcement du Conseil pédagogique et la multiplication des référent-es. Ce n'est pas un fantasme, rappelons-nous comment ont fonctionné les référent-es dans l'éducation prioritaire qui a servi de laboratoire sur ce sujet, et dont les préfets des études étaient les derniers avatars : en échange de meilleures conditions de travail, ils ou elles portaient plus volontiers la parole « d'en haut ».

Par ailleurs, cette définition des « projets » est fort éloignée de la pédagogie alternative qui a la première popularisé le concept ; on retrouve au contraire le vocabulaire managérial, et ce n'est pas un hasard. La concurrence entre les personnes pour réussir à travailler correctement risque d'être rude, d'autant que les moyens horaires et financiers, mais aussi le matériel ou les salles disponibles, ne seront pas pléthoriques, on s'en doute.

Dans ces conditions enfin, la hiérarchie aura un œil sur les pédagogies pratiquées. De plus, les enseignant-es seront aussi soumis-es à des conditions typiques celles de *l'augmentation de productivité* : multiplication et encadrement des tâches, peu de temps pour concevoir et réaliser... On retrouve ici la même évolution que celle qui a eu lieu séparément dans plusieurs secteurs ; c'est ce qui est arrivé à la Poste ou à France Telecom, ou progresse à l'inspection du travail, avec le lot de souffrances que l'on sait.

7 En revanche la présence à de nombreuses réunions devient obligatoire.

8 Prenons le pari : plutôt dans les collèges favorisés ; qu'en pensez-vous ?

OFPTLV, PIIODMEP, SPRO : de l'orientation à l'insertion professionnelle

SUD éducation dénonce depuis des années la dérive « utilitariste » de l'École et la place croissante qu'y occupe l'entreprise. La loi OFPTLV⁹, notamment, configure depuis 2009 cette vision de l'École, que nous ne pouvons partager. Cette conception dénaturée des missions de l'École a été encore renforcée par la loi dite de refondation de l'École ou les textes sur la formation professionnelle et la décentralisation.

Dans ce contexte, les réformes de l'orientation scolaire sont emblématiques de l'idéologie dominante : orienter les élèves vers les besoins locaux d'emplois, plutôt que les aider à construire un projet professionnel conforme à leurs aspirations. Le SPRO ou *Service public régional d'orientation* fait ainsi la part belle à la politique économique régionale : un accord-cadre a été signé entre le ministère et les régions. Dans le même temps, on a fermé de nombreux centres d'information et d'orientation (CIO).

Le PIIODMEP ou *Parcours individuel d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel* prévu pour 2015 donne le ton dès l'intitulé : l'aspect *formation* disparaît totalement. C'est la dimension économique et professionnelle qui est soulignée. La notion de parcours individuel s'inscrit dans une logique de concurrence plutôt que de coopération. On retrouve comme dans la loi OFPTLV⁸ une volonté d'individualiser l'insertion professionnelle – et donc le rapport à l'employeur.

Et évidemment, le PIIODMEP, défini par le Conseil Supérieur des Programmes¹⁰, s'inscrira dans le travail scolaire au quotidien. Les enseignant-e-s seront chargé-e-s de mettre en œuvre et de réaliser l'intégration du parcours « au cœur des disciplines ». Il y aura donc un transfert vers les enseignant-e-s de tâches d'information sur l'orientation des conseiller-es d'orientation-psychologue (COP).

L'apprentissage contre l'enseignement professionnel

Pendant ce temps, on valorise l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel. La même logique est à l'œuvre : au lieu d'un enseignement qui donne des qualifications reconnues et protégées par des conventions collectives, et garantit donc un niveau de salaire, on préconise l'apprentissage, qui individualise le rapport à l'employeur/se. Or la formation professionnelle publique, moins spécialisée mais plus exigeante, permet bien plus facilement aux personnes de « se retourner » en cas d'aléa dans leur futur métier ; elle est en effet moins spécifique à un métier.¹¹

Les projets de décret et d'arrêté pour le collège sont donc en pleine cohérence avec les nouveaux statuts du second degré, le futur décret sur l'orientation scolaire, les attaques contre l'enseignement pro ou encore la loi OFPTLV ou même la loi Macron : il s'agit de réduire les protections des futur-es salarié-es pour les dernières, tout en les préparant plus conformément aux desiderata du Medef ; celui-ci a d'ailleurs mis en place le forum Ecole-Entreprise destiné à s'immiscer dans l'organisation de l'école et à peser sur son évolution.

Cette évolution a lieu sans débat. Dans le même temps, les textes qui régissent nos métiers et nos conditions de travail évoluent dans le même sens. Pour qu'il n'y ait pas trop de contestation, on noie les enseignant-es dans une multitude de dispositifs pour les obliger à participer à cette évolution et on crée une hiérarchie intermédiaire, ce qui se traduit par une nouvelle dégradation brutale des conditions de travail, source de souffrances. Ne nous laissons pas faire ! Ne laissons pas nos conditions de travail se dégrader encore, ne laissons pas démolir le service public d'éducation au service de l'idéologie de l'oligarchie, qui veut revenir sur des siècles de progrès sociaux arrachés par la lutte.

Une réforme, oui, mais pas celle-là !

Rejetons ces textes, mobilisons-nous !

9 Orientation et Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie.

10 Le Conseil supérieur des programmes a été créé par la loi de juillet 2013 pour la refondation de l'École.

11 Lire <http://suededuc5962.lautre.net/spip.php?article1525> et <http://suededuc5962.lautre.net/spip.php?article1517>